

LAÏCITÉ

COMPTE-RENDU SUR LA LAÏCITÉ

-

ENTRETIEN AVEC MARC MONDON

PRÉPARÉ PAR

Marie Monet

Pierre Magdelenne

Association des Anciens Maires de
la Loire (AAML)



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous



**ASSOCIATION
DES ANCIENS MAIRES
DE LA LOIRE**

CONTEXTE D'ÉTUDE

Dans le cadre d'une étude sur le principe de la laïcité que nous menons au sein de l'Association des Anciens Maires de la Loire (AAML), en tant que service civique, nous sommes amenés à étudier la laïcité sous divers aspects. Pour mieux comprendre ce principe républicain, nous avons décidé d'aller interviewer différentes personnalités, issues de différents horizons, ayant un lien singulier avec ce principe. C'est à ce titre que nous avons pu dialoguer avec Marc Mondon, ancien professeur à l'Éducation nationale, trésorier (et animateur) de l'association du Cercle Condorcet stéphanois, vice-président de l'association les Francas de la Loire et formateur agréé Valeurs de la République et laïcité. Cette rencontre a pour but de mieux comprendre les liens entre la laïcité et le culte catholique, mais également de mettre en avant les propos qui ont eu lieu dans le livret de la laïcité. M. Mondon nous a recommandé de rencontrer aussi M. Dominique SALON du SDJES, Mme GARARA présidente du Cercle Condorcet stéphanois et Stéphane MILLET de la ligue de l'enseignement 42.

LE CERCLE CONDORCET

Le Cercle Condorcet est un réseau d'associations locales inspiré par la pensée de Nicolas de Condorcet (1743- 1794), philosophe des Lumières, défenseur des droits humains, de l'instruction publique et de la démocratie. Sa vocation est de favoriser le débat citoyen, la réflexion collective et la diffusion des valeurs républicaines et humanistes. Ses principales missions sont de promouvoir le débat public, à travers l'organisation de différents événements comme des conférences, d'encourager la citoyenneté, de défendre les valeurs républicaines, de favoriser l'éducation populaire, en rendant accessibles des sujets complexes et en développant l'esprit critique, et de créer des espaces de dialogue, où des personnes d'opinions différentes peuvent échanger de manière respectueuse. Chaque cercle local, comme celui de Saint-Étienne, dispose d'une certaine autonomie dans le choix de ses activités et des thèmes qu'il aborde. La laïcité figure parmi les sujets importants et régulièrement abordés. Le Cercle Condorcet stéphanois organise différents débats et conférences, comme des « ateliers laïcité ». Ce sont des petites conférences d'une quinzaine de militants échangeant sur un thème précis, en lien avec la laïcité. Parmi les thèmes abordés, on a : les intégrismes religieux, la laïcité positive, la laïcité et la tolérance, Croire ou Savoir... Cette diversité de thèmes permet d'aborder la laïcité sous différentes formes.

PLAN VRL ET FORMATIONS

Le cercle Condorcet dispense des formations sur la laïcité, parfois dans le cadre du plan de formation VRL (Valeurs de la République et Laïcité), adopté en 2015 et dont l'objectif est de former l'ensemble des agents de la fonction publique vis-à-vis de la laïcité. Des formateurs agréés sont formés, durant une formation de niveau régional (trois jours), pour leur permettre d'exercer en tant que formateur. Ils font partie d'un réseau auquel les formateurs sont proposés pour différentes sessions de formations, sur l'ensemble du département de la Loire. Ce réseau est indispensable pour le pilotage optimal de l'organisation de ce plan. Composé de différents niveaux, ce réseau regroupe des formateurs, ceux qui planifient et organisent le réseau et les personnes habilitées à former les futurs formateurs. Chaque année, ils se regroupent pour échanger et proposer des pistes de réflexions pour améliorer l'offre proposée.

Le plan VRL est un plan de formation normé, et où par conséquent les règles d'organisation de la formation doivent être respectées. Il est possible d'adapter certains éléments de la formation ou de proposer des modules en plus, mais les règles qui encadrent cette formation doivent être suivies. M. Mondon regrette l'orientation que peuvent prendre parfois certains éléments de ce plan. Il exprime son regret face à certaines informations manquantes, ne permettant pas de voir la laïcité dans sa globalité et sa complexité. Il pense en particulier que la laïcité n'a aucun problème avec les religions ... qu'elle protège, mais ce n'est pas le cas avec les intégrismes religieux et le document VRL ignore complètement ce sujet là...

Malgré ces désaccords, M. Mondon respecte le protocole qui encadre l'exercice de ces formations, car c'est par le respect de son engagement qu'il souhaite agir pour améliorer les choses. Il est difficile de proposer des améliorations du kit pédagogique fourni et de faire remonter les propositions au niveau national. Cette fermeture à proposer des évolutions est difficile à comprendre. Ces formateurs fonctionnent par binôme, et sont amenés à se déplacer sur l'ensemble du département. Ils peuvent aussi proposer des formations sur la laïcité, en dehors du plan VRL, auprès d'autres publics, comme les écoles... Ces formations sont adaptées au public ciblé et mes choix méthodologiques sont plus souples et moins encadrés. Ce plan est adapté en différents supports. Le premier support de formation est porté par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), qui porte semble-t-il des formations d'une durée plus courte que celles pratiquées sur le terrain. Elles peuvent aussi se faire à distance. M. Mondon privilégie une approche de terrain, car cela permet de mieux capter l'attention de son public.

UN APPRENTISSAGE DE SON HISTOIRE

Dans le cadre de ces formations, l'histoire apparaît comme le premier outil qui permet d'expliquer ce qu'est la laïcité. La manière de transmettre l'information a autant d'importance que l'information elle-même. La forme et le fond ont un rôle complémentaire à ne pas négliger. Le réseau départemental des formateurs VRL a proposé, à l'échelle du département, une nouvelle manière de présenter l'histoire de la laïcité. Cette nouvelle explication se veut plus compréhensible vis-à-vis de ces interlocuteurs et permet d'aborder certains éléments historiques peu ou pas abordés dans le plan VRL initial. M. Mondon nous présente l'adaptation faite dans la Loire pour présenter l'histoire de la laïcité. Il y est inclus notamment la place des philosophes des Lumières, le sacre de Clovis comme point de départ de l'histoire catholique du royaume de France, les guerres de religions, l'édit de Nantes et sa révocation, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le retour de la religion par Napoléon ou encore les lois Ferry. Cette modification a été validée au niveau régional. Les événements historiques sont nombreux et il a fallu faire des choix sur les dates à retenir pour l'enseignement de la laïcité.

Pour M. Mondon, le premier réflexe que l'on a vis-à-vis de l'histoire est « *un réflexe de rejet* ». Ce phénomène semble d'autant plus visible chez les jeunes, où l'apprentissage par la chronologie historique a été remis en cause il y a une vingtaine d'années dans les IUFM. Ce manque de repères chez les nouvelles générations entraîne des problèmes de compréhension historique. Cependant, à travers cet enseignement, ils sont satisfaits des bienfaits que cela leur apporte sur la compréhension de la laïcité. Ces explications permettent d'éclaircir et d'expliquer nos choix d'aujourd'hui par rapport à hier. De tous les outils pédagogiques du kit VRL, « *la partie historique apparaît comme la plus pertinente* » par rapport aux bénéfices de compréhension que cela apporte ... enfin c'est ce que disent les stagiaires.

LA PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES

La laïcité est liée à la philosophie des Lumières. L'absence de cette référence dans le kit pédagogique est une erreur que M. Mondon regrette. Il souhaite que cette partie importante de l'Histoire de France et de la laïcité soit mise en valeur et abordée comme tous les événements ayant permis la construction du principe de laïcité. Les idées des Lumières sont « *la liberté de pensée, la liberté d'expression, la tolérance religieuse, la remise en cause de l'absolutisme et du despotisme, des principes politiques nouveaux comme celui de la séparation des pouvoirs et de la souveraineté populaire* ». Ces éléments caractérisent la laïcité.

L'HISTOIRE, UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Le fait d'enseigner ou non tel ou tel événement historique relève de choix sociétaux. Un événement caractérise les faits marquants, les valeurs d'une époque passée, sur laquelle l'on peut se référer aujourd'hui. L'histoire est un marqueur d'identité et l'on ne peut que se référer, selon nos valeurs d'aujourd'hui, à privilégier tel événement plutôt qu'un autre. L'enseignement du commencement de l'histoire de France est intéressant. Sous la royauté, le début de cette histoire commençait au sacre de Clovis. Alors qu'à l'impulsion du système républicain, le commencement de l'histoire de France était Vercingétorix. Cette « *nécessité de se détacher de cette connivence entre la royauté et le pouvoir religieux* » était importante pour un système républicain encore récent.

LA LOI DE 1905

Pour M. Mondon, « *la loi de 1905 n'est pas une loi de compromis, mais une loi d'équilibre* ». En effet il n'y a eu aucun compromis avec qui que ce soit et surtout pas le Vatican... mais un équilibre en rejetant à la fois les anticléricaux appelés alors « *bouffeurs de curés* » qui souhaitaient chasser les religions de l'espace public et les cléricaux dits « *grenouilles de bénitier* » qui voulaient absolument conserver à la religion catholique ses privilèges de l'ancien régime.

CONSTITUTIONNALISER LA LOI DE 1905 ?

M. Mondon serait « *plutôt partisan* » de constitutionnaliser la loi de 1905. Il nous explique l'attachement des habitants d'Alsace et de Moselle dès 1918 à conserver des acquis sociaux et leur particularité territoriale, liée à l'identité de leur territoire (outre l'importance de la religion dans ces territoires). Il estime que depuis le concordat et le retour de ces territoires à la République, les choses ont « *beaucoup évolué* », que ce soit par les changements de générations, le combat des laïques, les dispenses demandées par les enseignants ou les familles concernant l'enseignement religieux jusque là obligatoire dans les programmes des écoles publiques, l'évolution des situations sociales... Les choses évolueront sans doute dans les années à venir, mais cette idée ne doit pas être exclue des esprits. Pour les départements d'outre-mer n'appliquant pas la loi de 1905, les contextes sont différents de celui de la Métropole et doivent être étudiés avec beaucoup d'attention si une constitutionnalisation devait avoir lieu.

L'INTÉGRISME RELIGIEUX

L'une des plus grandes menaces de la laïcité est l'ancrage d'un intégrisme religieux, peu importe la religion. Le kit pédagogique VRL évite complètement cette notion qui pourtant, selon M. Mondon, « *est une problématique fondamentale* ». L'exemple de l'association Civitas, pour ces actions radicales et contraires à ce que promeut la laïcité, a été interdit en France. Ce genre de groupe tient des discours antirépublicains et représente un danger pour la société. Cet intégrisme va au-delà du communautarisme et pose de véritables interrogations sur les menaces qu'ils représentent. Ne pas aborder cette notion est, pour lui, passer à côté d'un élément essentiel de compréhension de la laïcité et de ses défis. Les intégristes religieux sont avant tout « *des militants politiques qui instrumentalisent la religion à des fins politiques* ». L'emploi du terme d'intégrisme ne doit pas se faire au singulier, mais au pluriel. Il existe différentes formes d'intégrisme et cela touche de nombreuses croyances et idéologies.

LAÏCITÉ ET PLURALISME

La laïcité provoque des débats passionnés, dont les interlocuteurs ne sont pas toujours d'accord entre eux. Ce principe rassemble différents courants de pensée. Chacun mérite, dans un système démocratique, de pouvoir être écouté et débattu. M. Mondon regrette que, dans le débat public d'aujourd'hui et dans les actions qui découlent du politique, un seul courant de la laïcité soit écouté au détriment des autres. Il ne partage pas la même vision de la laïcité que M. Baubérot Vincent de M. Policar Alain ou de Mme Zuber Valentine. Bien qu'il reconnaisse la qualité de certains éléments et arguments avancés, il est contre certaines positions qu'il considère comme non laïques. Il souhaite que les chercheurs suivant tous les courants de pensée, comme la conception de la laïcité par Henri Pena Ruiz, soient écoutés au même titre que la vision de M. Baubérot Vincent. La laïcité fait partie du jeu démocratique. Pour M. Mondon il n'existe pas plusieurs laïcités, plus ou moins adjectivées mais une seule celle que définit clairement la loi d'Aristide BRIAND. Le débat doit exister pour permettre d'avancer collectivement.

LES PUBLICS

Les publics concernés par les formations sont nombreux. Il faut sélectionner certains publics, c'est-à-dire ceux où les problèmes sont les plus nombreux. Le domaine du sport connaît par exemple ces dernières années de nombreuses problématiques sur la laïcité, la pratique religieuse et la pratique sportive. Les moyens vont être mis vers les publics et les lieux où la laïcité est la plus en difficulté.

LAÏCITÉ ET LE MONDE ASSOCIATIF

Le monde associatif est partagé sur le degré d'intégration de ce principe dans leur fonctionnement du quotidien. Une grande partie des associations exerçant en France fait l'objet de subventions, afin de pouvoir fonctionner. Le fait de toucher de l'argent public devrait pour certains engager les associations à respecter les valeurs républicaines. Pour d'autres, le fait d'intégrer autant la laïcité dans leur fonctionnement contreviendrait à la liberté associative.

LA LOIRE, UNE HISTOIRE LAÏQUE COMPLEXE

La laïcité s'est intégrée en partie via l'institution scolaire au sein de chaque localité. Cette intégration s'est jointe à des projets d'évolution et d'émancipation du scolaire vis-à-vis du religieux. La laïcité s'est intégrée avec beaucoup de difficultés dans le département de la Loire, et surtout dans les territoires ruraux les plus isolés. La place de la religion catholique et des frères congrégationnistes était très prégnante, au XIXe siècle et à la deuxième moitié du XXe siècle. L'enseignement privé a toujours été, selon M. Mondon, « *très puissant* » dans la Loire, face à un enseignement public qui a peiné à se développer durant les premières années de son instauration. Lors du soulèvement des royalistes de Lyon contre la République, les monarchistes, via le colonel de Précy, ont trouvé refuge dans les monts du Lyonnais, avec des prêtres réfractaires à la constitution civile du clergé. L'on retrouve aujourd'hui, dans ce coin de France, « *des communes où il n'y a pas d'écoles publiques, mais uniquement des écoles privées* ». Ne parle-t-on pas de la vendée forézienne ? De l'autre côté du département, dans les monts du Forez, vers la commune d'Apinac, les prêtres réfractaires étaient protégés par la population, pour la plupart hostile aux idées révolutionnaires.

L'AVENIR DE LA LAÏCITÉ

En observant le monde aujourd'hui, M. Mondon estime que, en s'appuyant sur la formule prêtée à André Malraux, « *le XXI^e sera religieux ou ne sera pas* » et, en France tout particulièrement, il est à se demander si « *le XXI^e siècle sera laïque ou ne le sera pas* ». La France est un des lieux refuges de la laïcité. Il estime qu'il faut s'en tenir à une laïcité « *fidèle à Aristide Briand* ». Pour lui, la loi de 1905 est toujours d'actualité, elle est « *applicable en toute circonstance et face à toutes les religions* ». La loi de 1905 est suffisante à elle-même, pour offrir un cadre clair et compréhensible de ce que permet et ne permet pas la laïcité. La laïcité est un principe cadre, inébranlable, avec cette loi de séparation des Églises et de l'État. L'absence de textes de référence et d'un encadrement juridique, ne peut entraîner qu'une société de chaos. Il ne faut pas, pour M. Mondon, défendre « *une laïcité qui serait ambiguë* ». C'est par l'ambiguïté que le doute naît et que l'incompréhension se renforce. Il est « *toujours pertinent de se poser des questions* », la laïcité n'échappe pas à cette règle. La laïcité peut être amenée à évoluer, mais il ne faut pas en oublier les fondements qui régissent notre organisation collective.